

Avis : Amiante

Le CSA FS réuni le 28 septembre, demande à la directrice académique de prendre contact avec toutes les collectivités territoriales propriétaires de bâtiments scolaires dans le département, afin que l'information sur les bâtiments exposés au risque amiante soit communiquée aux personnels, et que les DTA soient mis à disposition de tous les agents.

Suites données par l'administration :

Ce sujet sera abordé à l'occasion d'une prochaine séance de la formation spécialisée du CSA-SD et fera l'objet d'un point à l'ordre du jour.